

UNSS 2020-2021

L'inscription à l'Association Sportive permet à votre enfant de pratiquer des activités sportives très diversifiées le mercredi après-midi, en loisir comme en compétition.

Si votre enfant désire s'inscrire à l'Association Sportive (AS) du LPA de Amboise, affiliée à l'UNSS, vous devez fournir impérativement pour la rentrée les 2 documents listés ci-dessous

Ces derniers donnent l'autorisation à votre enfant de participer à n'importe quelles activités parmi toutes celles programmées les mercredis après-midi. Cette participation reste basée sur le volontariat.

- Une autorisation parentale dûment complétée (*jointe*).
 - Un chèque de 10,00 €, libellé à l'ordre de l'Association Sportive du LPA de Amboise (*agrafé sur la présente feuille*).
-